

***Madame Vreni Müller-Hemmi, conseillère nationale, présidente du Forum suisse pour la formation continue***

**La formation continue est inscrite dans la Constitution**

**Le 4<sup>e</sup> secteur de la formation a enfin trouvé sa place dans la Constitution. Adieu le temps où “Apprendre tout au long de sa vie” était un vœu pieux, faute de normes légales. Un objectif intermédiaire important est atteint. Il s’agit maintenant de concrétiser au plan légal les rôles que devront assumer la Confédération, les cantons et les acteurs privés dans la promotion de la formation continue.**

La nette acceptation de l’article cadre sur la formation est synonyme d’un grand succès pour tous les acteurs engagés dans la formation continue. Mais le nouvel article 64a nous oblige de plus à régler les principes et les critères de promotion dans la loi. L’étape suivante doit démarrer sans retard. L’objectif est clairement défini : il faut élever le taux de participation des adultes dans la formation continue – taux actuellement de 36 %. Nous devons faire partie des meilleurs au plan international. Il s’agira tout spécialement de soutenir les personnes défavorisées sur le plan de la formation, comme par exemple le demi million d’adultes peinant dans la lecture et l’écriture.

Pour cela, nous nous référons aux travaux préliminaires suivants :

- La Confédération doit lutter contre l’illettrisme avec la promotion de mesures de prévention coordonnées.
- La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l’instruction publique a adopté des recommandations relatives à la promotion de la formation continue.
- La Loi sur la formation professionnelle – en vigueur depuis 2004 – contient des mesures d’encouragement au paragraphe «Formation continue à des fins professionnelles».
- La Suisse participe au processus de Copenhague où, comme dans la déclaration de Bologne, des critères de transparence et de mobilité doivent être garantis d’ici à 2010 dans la formation professionnelle et la formation continue également.

Le législateur aura pour tâche de coordonner et d’harmoniser les différentes composantes en présence ainsi que d’en assurer le financement. Pour cela, il devra à la fois tenir compte des offres de formation continue des prestataires privés et publiques et de la responsabilité et des intérêts des entreprises. En voici les points essentiels :

- Au plan suisse, reconnaissance et assurance qualité des offres de formation continue
- Promotion de formations continues modulaires
- Recherches et statistiques sur la formation continue
- Information, motivation et encouragement à l'adresse des groupes défavorisés
- Congés de formation, modèles de financement axés sur les besoins
- Mandats de prestations aux organisations faïtières

Je suis heureuse de pouvoir contribuer – ensemble avec le Forum suisse pour la formation continue – à la création d'une loi sur la formation continue qui devra être à la fois innovante et aisée dans son application, afin qu'un nombre croissant d'hommes et de femmes puissent bénéficier du «life long learning».